

Manuel d'utilisation MyEasyOptic :

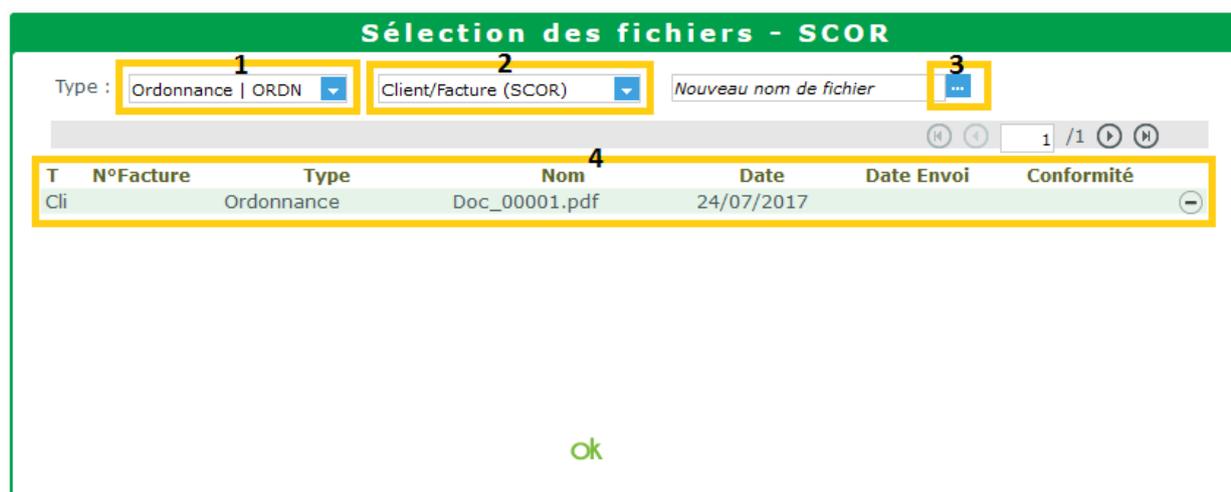
Envoi de documents via SCOR

VERSIONS 1.34

MyEasyOptic



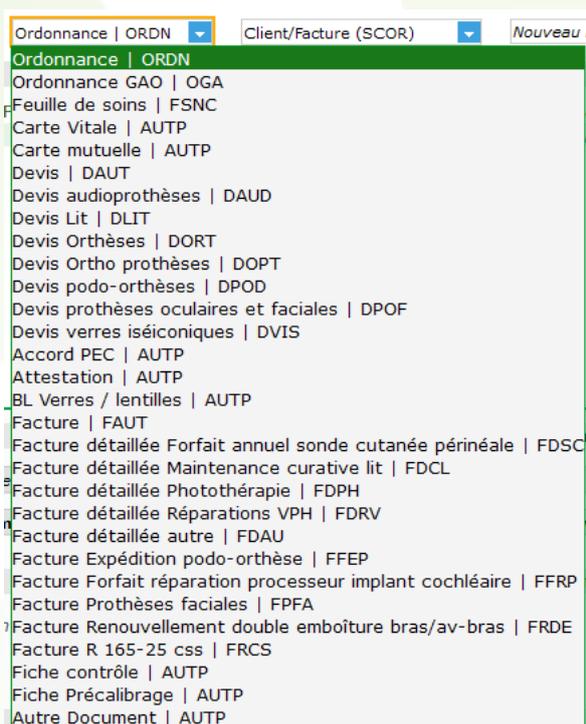
Le premier changement lors du passage en SCOR est juste après la facturation, maintenant MyEasyOptic va demander via une nouvelle interface, l'intégration des documents scannés (l'ordonnance et la feuille de soin en dégradé, et uniquement l'ordonnance en sécurisé) à la FSE (qui vient d'être généré). Au passage en SCOR, l'opticien n'a plus besoin d'envoyer les bordereaux de télétransmission.



A savoir cette interface est disponible aussi, une fois que le dossier est facturé en SESAM-Vitale dans l'onglet « Pièce jointes » en cliquant sur le + à droite du dossier client, et aussi sur la fiche client en cliquant sur le + dans l'ajout des documents scannés.

1 – TYPE DE DOCUMENT

Permet de choisir quel type de document va être envoyé à la caisse. C'est une liste de choix imposée par la norme SCOR.



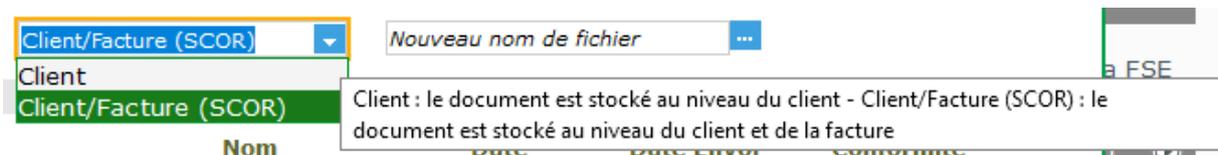
2 – LIAISON DU DOCUMENT

Indiquer à quel choix (*Client* ou *Client/Facture (SCOR)*) le document doit être lié.

Client/Facture (SCOR) permet soit de lier le document au client et à la facture, et donc d'être télétransmis avec la FSE, soit de le préparer à être télétransmis en tant que pièces jointes, et donc à être envoyé lors de la télétransmission des pièces jointes.

Attention : le fichier est converti lorsqu'il est lié à la facture (d'où la perte de qualité), et est conservé 90 jours.

Client liera le document uniquement à la fiche client, et donc ne sera pas envoyé lors de la télétransmission. En bref, cela permet de préparer un document à être télétransmis que ce soit seul ou avec la FSE.



3 – RECHERCHE DU DOCUMENT VIA LE NAVIGATEUR DE DOSSIER

C'est en cliquant dessus que l'on pourra venir recherche le document qui nous intéresse, afin de l'intégrer.

4 – LISTE DES DOCUMENTS DÉJÀ INTÉGRÉS

Qu'ils soient intégrés au fichier client et/ou à la facture.

Avec l'état de conformité qui peut être modifié en re cliquant dessus.

Une fois la sélection du document à intégrer pour être télétransmis réalisé, MyEasyOptic l'affichera sur un nouvel onglet dans le navigateur, afin de confirmer qu'il est conforme et correct.

Suite à cela MyEasyOptic demande de juger de sa conformité via cette interface.

3 choix possibles :

- **Conforme** – Le document est conforme et donc peut être télétransmis. Le document doit répondre aux standards présentés, au risque d'être rejeté par la caisse si ce n'est pas le cas. Si les réglages ne permettent pas d'avoir une qualité suffisante, il faut alors le passer en « Papier ».
- **Non conforme** – Le document n'est pas conforme, mais il est possible de le garder sur le dossier client.
- **Papier** – MyEasyOptic prépare une notification qui sera envoyée à la caisse lors de la télétransmission, afin de lui indiquer que pour ce dossier, elle recevra le document en papier.

Si l'opticien clique directement sur annuler le document est ajouter sur la fiche client et aussi à la facture mais en non conforme.

Etat de la conformité

Le document est-il conforme ? Conforme

Exemples Conforme / Non conforme

Afin d'être conforme, la page doit répondre à ces points de contrôles : non vide, droite, lisible, suffisamment claire, différente de la précédente (pas de doublon).

Page conforme



Page non droite



Page illisible





Page pas suffisamment claire



Plusieurs documents par page



Page doublée

ok
annuler

Une fois le document ajouté, il apparaît deux fois dans la liste des documents, avec l'option **Client/Facture (SCOR)**. Une fois pour la fiche client, et une fois pour la télétransmission avec son état de conformité, qui reste modifiable à tout moment en cliquant dessus.

T	N°Facture	Type	Nom	Date	Date Envoi	Conformité
Cli	Ordonnance	Doc_00001.pdf	24/07/2017			-
Cli	Ordonnance	Doc_00011.pdf	21/09/2017			-
Fct 38	Ordonnance	20170921145017_12514	21/09/2017			Conforme -

L'autre changement lors du passage en SCOR est l'ajout d'un nouvel onglet nommé « Pièces jointes », dans le module de télétransmission.

A télétransmettre
Télétransmis
Pièces Jointes
Noémie

Recherche
13/09/2017
21/09/2017
Nom
Prénom
1 / 1

Date envoi PJ	N° Facture	Etat SV	Nom	Prénom	Etat PJ	Type	Délai	V	A
	125153046	ESSAI	Alain	Alain	Non conforme	Ordonnance		-	-
	125153046	ESSAI	Alain	Alain	Papier	Feuille de soins		-	-
	125155048	ALSACIEN	RENE	RENE	Conforme	Ordonnance		-	-
	125174049	ASSURE	BERNARD	BERNARD	Manquant	Ordonnance		-	+

1 – Etat pièce jointe : Indique quel est l'état de la pièce jointe, cet état de conformité est modifiable en cliquant dessus, sauf pour l'état manquant.

2 – Délai : Indique le nombre de jour restant pour envoyer les documents. Le compteur commence à trente jours, et seulement s'il y a eu une télétransmission de la FSE (donc sans pièce jointe).

3 – Visualisation et Ajout/suppression de document : Permet de visualiser le document qui a été intégré, ainsi que d'ajouter (+) un nouveau document ou d'en supprimer (-).

Cet onglet permet de lister les dossiers facturés en SESAM-Vitale (sécurisé ou dégradé), avec le détail pour chaque dossier et chaque document.

Chaque ligne correspond à un document.

Si c'est une facture en dégradé, il y aura 2 lignes, une pour l'ordonnance et une pour la feuille de soin.

Et une seule si la facture est en sécurisé, pour l'ordonnance.

Il suffit donc simplement de se fier à cette liste si l'opticien n'a pas intégré les documents au moment de la facturation.

En bas de l'onglet « Pièces jointes » deux boutons sont accessibles.



Pour télétransmettre les pièces jointes.



Pour actualiser l'état des pièces jointes télétransmises.

Il existe 7 états de pièce jointe.

Manquant, non conforme, papier, conforme, transmis, Trait. Manuel et Archivé.

Manquant : Aucun document n'a été ajouté et l'opticien a la possibilité d'en ajouter.

Non conforme : Le document a été jugé non conforme et donc ne sera pas télétransmis. L'opticien a la possibilité de le supprimer (pour en remettre une autre par la suite), ou de changer son état en conforme ou papier.

Papier : Le document sera envoyé en papier à la caisse, une notification sera envoyée à la caisse pour l'en informer lors de la télétransmission de la FSE ou de l'envoi des pièces jointes.

Conforme : Le document est conforme, et par conséquent sera envoyé à la caisse lors de la télétransmission de la FSE ou de l'envoi des pièces jointes.

Transmis : Le document a été télétransmis à la caisse.

Trait. Manuel : Le document a été télétransmis à la caisse, mais a été rejeté définitivement par cette dernière.

Alors la conformité de la pièce passe automatique en papier, il faudra donc l'envoyer par courrier.

Archivé : Le document a été télétransmis à la caisse, et la caisse a renvoyé un accusé de réception indiquant qu'il a été accepté.

Il existe deux façons d'envoyer les pièces jointes.

La première – Si les pièces jointes ont été ajoutées à la FSE avant sa télétransmission.

Alors elles sont envoyées en même temps que la FSE lors de sa télétransmission (via l'onglet « à télétransmettre »).

La seconde – Si les pièces jointes ont été ajoutées à la FSE après sa télétransmission.

Alors il faudra aller dans l'onglet « Pièce jointes » pour les envoyer, en cliquant sur le bouton « transmettre les pièces jointes ».

A savoir si la FSE d'un document n'a pas été envoyée et que l'opticien clique sur « transmettre les pièces jointes », alors les pièces jointes du document ne seront pas envoyées.

Envoi en papier

Si l'opticien a sélectionné dans la conformité « **envoi en papier** » alors une notification sera envoyée à la caisse pour l'en informer lors de la télétransmission. Donc la caisse attendra de recevoir le ou les document(s) en papier.

En cliquant sur l'état « **transmis** », des dossiers avec un envoi en papier, une interface apparaît qui permet de faire un suivi des envois de papier.

Etat de la transmission PJ

N° Facture : 125153046 Type : Feuille de soins

Etat Fse : Télétransmis Conformité PJ : Papier **Papier à poster**

Historique

Date retour PJ	Libellé
----------------	---------

poster annuler

Lorsque le papier est envoyé, on peut cliquer sur le bouton **poster**, afin de changer son état en « **papier posté** ».

N° Facture : 125153046 Type : Feuille de soins

Etat Fse : Télétransmis Conformité PJ : Papier **Papier posté**

Rejets de pièces jointes

Après la télétransmission des pièces jointes, il se peut que la caisse rejette la pièce. Les serveurs SEPHIRA vont alors renvoyer automatiquement la pièce jointe une seconde fois. Cela se fait de manière totalement invisible pour l'opticien et sans manipulation de sa part.

Si par contre la pièce jointe est encore rejetée par la caisse, alors un retour est renvoyé jusqu'à MyEasyOptic, qui l'indiquera via un état « Trait. manuel » sur le dossier.

La conformité du dossier passe alors automatiquement en « Papier », dans ce cas il faudra envoyer les documents par papier à la caisse.